

A pair of hands, one on the left and one on the right, are gently holding a small green seedling with several leaves. The seedling is planted in dark soil. The background is a soft gradient of yellow and green, suggesting a bright, natural environment. The hands are positioned as if presenting or nurturing the plant.

GUIDE DE PRATIQUES ÉCORESPONSABLES

DU RÉSEAU DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET D'EMPLOYABILITÉ

ISBN 9780994044464

Le RDÉE Canada tient à remercier chaleureusement les personnes suivantes pour leur collaboration dans la conception de ce guide de bonnes pratiques.

Coordination et révision linguistique

RDÉE Canada

Recherche et rédaction

Nicolas Gagnon,
Centre québécois de développement durable

Conception graphique

Anne Lizotte Communications

Droits d'auteur

Nous encourageons les membres du RDÉE Canada et leurs partenaires à reproduire, en tout ou en partie, le contenu de ce guide.

Pour de plus amples renseignements :



RDÉE Canada
160, rue George, bureau 202
Ottawa (Ontario) K1N 9M2
Tél. : 613-244-7308
info@rdee.ca
www.rdee.ca



Centre québécois de développement durable
640, rue Côté ouest, bureau 101
Alma (Québec) G8B 7S8
Tél. : 418-668-7533
info@cqdd.qc.ca
www.cqdd.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	1
INTRODUCTION	2
SECTION 1	
Gestion de l'énergie	7
SECTION 2	
Gestion des déplacements	11
SECTION 3	
Gestion des matières résiduelles	15
SECTION 4	
Gestion de l'eau	21
SECTION 5	
Qualité de l'air intérieur	25
SECTION 6	
Pratiques d'approvisionnement	29
SECTION 7	
Organisation d'événements	33
SECTION 8	
Pratiques de financement et de partenariat	37
CONCLUSION	
Amorcer une démarche organisationnelle	40





AVANT-PROPOS

Le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE Canada) est le seul réseau national au service du développement économique des communautés francophones et acadienne du Canada. Organisme à but non lucratif, il est présent à travers le Canada par le biais des 12 RDÉE provinciaux ou territoriaux. En plus d'agir en tant que chef de file en matière de développement économique communautaire dans les communautés francophones et acadienne en situation minoritaire et de travailler ainsi à leur épanouissement, le bureau national du RDÉE Canada offre à ses membres provinciaux et territoriaux une gamme importante de services d'appui et d'intervention afin de les soutenir dans leurs actions.

Vers une économie verte, pour un développement durable

Le développement d'une économie verte constitue un des enjeux prioritaires pour le RDÉE Canada et ses membres. « L'économie verte est une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources. Sous sa forme la plus simple, elle se caractérise par un faible taux d'émission de carbone, l'utilisation rationnelle des ressources et l'inclusion sociale¹ ».

Le RDÉE Canada et ses membres ont défini les trois priorités suivantes pour que « développement économique des communautés francophones et acadienne » et « économie verte » riment:

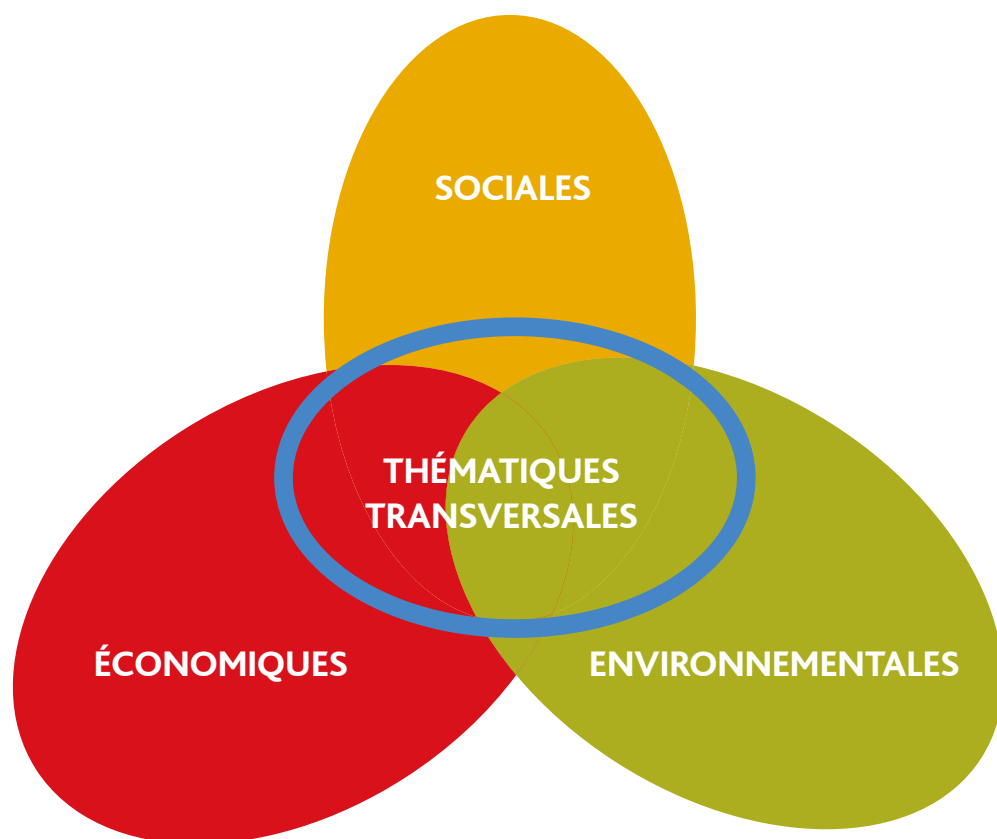
- mobiliser et engager les partenaires clés tels que les municipalités;
- sensibiliser les communautés;
- appuyer la mise en œuvre de projets en économie verte.

Mis en place par le réseau en 2012, le Groupe de travail sur les enjeux économiques (GTEÉ) – Économie verte, a pour mandat de mettre en avant des initiatives concrètes afin de contribuer au développement durable. Convaincus de l'importance d'une plus grande cohérence entre les pratiques de gestion des membres du RDÉE Canada et de leurs orientations en matière d'économie verte, les membres du GTEÉ – Économie verte ont décidé de se doter d'un outil de gestion écoresponsable. Le présent guide vise donc à accroître la responsabilité sociale des membres du réseau, en les aidant à cibler des préoccupations environnementales et à transformer et intégrer de meilleures pratiques de gestion.

¹ PNUE. 2011. Vers une économie verte : Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté – Synthèse à l'intention des décideurs, www.unep.org/greeneconomy



LES THÉMATIQUES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DANS LES ORGANISATIONS (SOURCE : BNQ21000)



INTRODUCTION

La transition vers une économie verte offre la possibilité de parvenir au développement durable de la société, mais nécessite une remise en cause fondamentale de notre approche de l'économie². En visant à accroître la responsabilité sociétale des organisations, mieux connue comme la contribution des organisations au développement durable, cette transition nécessite un changement des cultures organisationnelles. Ce dernier implique de reconnaître les impacts de ses activités sur les parties prenantes (employés, actionnaires, clients, fournisseurs, communautés locales, etc.), d'éviter ou de minimiser ses impacts négatifs et de maximiser ses retombées positives³. Le RDÉE Canada et ses membres ont décidé d'amorcer ce virage en misant, dans un premier temps, sur les considérations environnementales du développement durable dans leurs organisations, afin de favoriser une plus grande durabilité de leurs pratiques de gestion.

Cinq principes de développement durable ont orienté la définition des objectifs de ce guide, soit :

- 1. l'équité et la solidarité sociales :** les actions de développement durable doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;
- 2. l'efficacité économique :** l'économie du Canada et de ses régions, y compris celle des communautés francophones et acadienne, doit être performante, innovatrice, favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;
- 3. la protection de l'environnement :** la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et d'organisation des organismes, afin de parvenir à un développement durable de la société;
- 4. la participation et l'engagement :** la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement durable;
- 5. la production et la consommation responsables :** des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, notamment pour amorcer la transition vers une économie verte.

² PNUE. 2011. Vers une économie verte : Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté – Synthèse à l'intention des décideurs, www.unep.org/greeneconomy

³ Pour plus de détails, consulter la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des organisations.

LES 8 CHAMPS D'INTERVENTION

1

GESTION
DE L'ÉNERGIE

5

QUALITÉ DE
L'AIR INTÉRIEUR

2

GESTION DES
DÉPLACEMENTS

6

PRATIQUES
D'APPROVISIONNEMENT

3

GESTION
DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES

7

ORGANISATION
D'ÉVÉNEMENTS

4

GESTION
DE L'EAU

8

PRATIQUES DE
FINANCEMENT ET DE
PARTENARIAT

Ce guide se veut un outil de référence pour aider les membres du réseau à passer à l'action en proposant des actions concrètes pour l'adoption d'une politique verte. En plus de leur permettre de réduire les impacts environnementaux de leurs activités, cet outil vise à accroître leur efficacité et à générer des gains financiers, notamment en raison d'une diminution des coûts d'opération (énergie, approvisionnement des produits, transport). Simple et pratique, ce guide comprend 8 champs d'intervention pouvant orienter les membres du réseau vers les changements nécessaires à l'amorce d'un virage vert.

Les 8 champs d'intervention et les objectifs qui leur sont reliés sont les suivants :

- **Gestion de l'énergie :** réduire la consommation énergétique des bâtiments;
- **Gestion des déplacements :** réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), liées aux déplacements des employés;
- **Gestion des matières résiduelles :** mettre en place des mesures de gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV (réduire, réutiliser, recycler, valoriser);
- **Gestion de l'eau :** réduire la demande en eau potable, la génération d'eaux usées ainsi que les répercussions nocives que nos actions peuvent avoir sur cette ressource;
- **Qualité de l'air intérieur :** améliorer la qualité de l'air intérieur pour réduire les effets sur la santé des employés;

- **Pratiques d'approvisionnement :** mettre en place des pratiques d'approvisionnement responsables;
- **Organisation d'événements :** réduire l'impact environnemental que génère la tenue d'événements, notamment par une meilleure gestion de l'énergie et des matières résiduelles.
- **Pratiques de financement et de partenariat :** agir comme levier de responsabilisation sociale et environnementale dans le financement et le développement de projets.

Chaque section débute par une brève description de la problématique et du champ d'intervention. Ensuite, une série d'actions et de mesures simples et concrètes sont proposées pour amorcer le virage vert de l'organisation. Enfin, des références sont fournies « pour aller plus loin » et diriger les employés vers les bonnes ressources.

En ce qui concerne les actions, elles sont structurées en fonction de trois niveaux d'avancement.

- 1. Élémentaire :** ce niveau comprend les actions les plus simples à réaliser, peu coûteuses et qui peuvent facilement être mises en œuvre par les employés ou la direction. Il s'agit de gestes de base qu'on retrouve généralement dans les organisations qui se soucient des impacts de leurs activités.
- 2. Intermédiaire :** ce niveau propose des actions qui demandent d'investir plus de temps et des coûts supplémentaires pour des changements plus importants au niveau des pratiques de gestion ou des comportements des employés.
- 3. Avancé :** ce niveau propose des actions innovatrices pour devenir un leader en matière de pratiques environnementales. Ces mesures nécessitent du temps et de l'argent en plus de réclamer un appui fort de la direction pour véritablement optimiser le virage vert de l'organisation.

Il est important de préciser que cette classification des actions ne se veut pas contraignante. Une organisation peut décider de mettre d'abord en œuvre des actions de niveau « élémentaire » ou encore de privilégier la mise en œuvre d'actions de chacun des niveaux simultanément au cours d'une année.

La dernière section du guide présente les grandes lignes d'une démarche organisationnelle pour mettre en œuvre progressivement, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, les actions proposées.

Ce guide a été élaboré pour le RDÉE Canada et ses membres. Néanmoins, le contenu de ce guide est pertinent pour toute entreprise et organisation.



SECTION 1

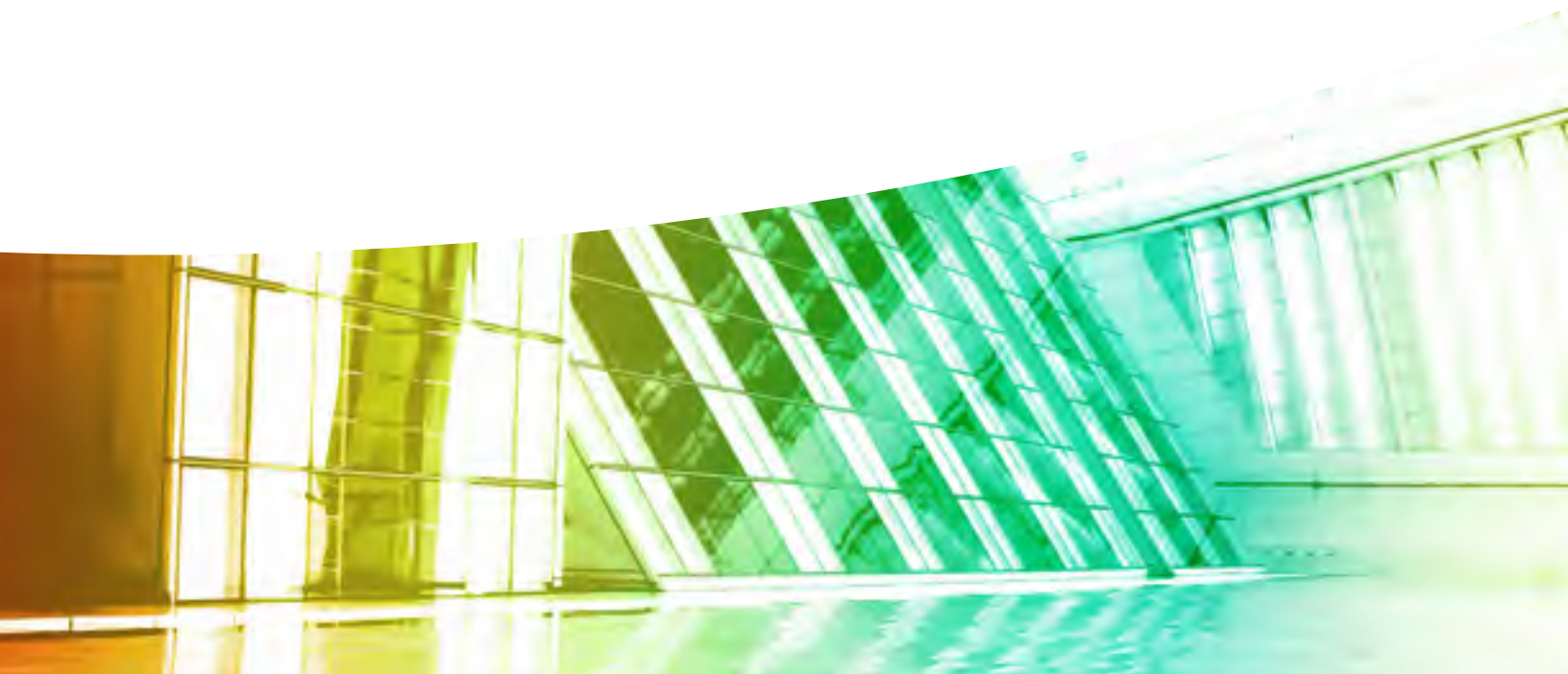
GESTION DE L'ÉNERGIE

OBJECTIF

Réduire
la consommation
énergétique
des bâtiments.

PROBLÉMATIQUE

La consommation d'énergie totale du secteur des bâtiments commerciaux et institutionnels représente 12 % de la consommation d'énergie secondaire au Canada et 11 % de l'ensemble des émissions de GES au pays. Une plus grande efficacité énergétique est une façon éprouvée de générer d'importantes retombées positives : des avantages économiques pour les entreprises, une meilleure qualité de l'air, une diminution de la consommation de carburant, une réduction des factures de services publics, moins de pollution et d'émissions de GES et une compétitivité accrue. L'amélioration énergétique des bâtiments est une étape incontournable dans la transition vers une économie verte. La promotion de pratiques écoénergétiques et les petits gestes réalisés au quotidien, dans son milieu de travail, pour économiser l'énergie, constituent un excellent premier pas dans cette direction.



BONNES PRATIQUES

ÉLÉMENTAIRE

- ✓ Prendre les escaliers au lieu de l'ascenseur.
- ✓ Activer les configurations de sauvegarde d'énergie des appareils électroniques.
- ✓ Éteindre tous les appareils électroniques lors des longues pauses et avant de quitter en fin de journée.
- ✓ Éteindre les lumières lorsqu'on quitte le bureau en fin de journée et penser également aux lumières de la salle de repas, d'une salle de réunion ou des toilettes après chaque utilisation.
- ✓ Éliminer la consommation fantôme en débranchant les appareils comme les chargeurs de périphériques branchés sur une barre d'alimentation.
- ✓ Lorsque vient le temps de remplacer un appareil (ordinateur, écran, lave-vaisselle, etc.), choisir un modèle moins énergivore, conforme aux spécifications Energy Star®.
- ✓ Fermer les stores et rideaux afin de réduire l'accumulation de chaleur durant l'été.
- ✓ Calfeutrer soigneusement tous les endroits où l'air s'infiltré.
- ✓ N'allumer l'éclairage extérieur qu'en cas de besoin.

INTERMÉDIAIRE

- ✓ Remplacer les ampoules incandescentes et les tubes fluorescents par des modèles homologués Energy Star®.
- ✓ Installer un thermostat électronique programmable afin d'optimiser le chauffage et la climatisation :
 - en hiver, ajuster la température à 20° C (17° C pendant la nuit) pour réduire le chauffage;
 - En été, ajuster la température à 25° C pour réduire la climatisation.
 - Collaborer avec le gérant de l'immeuble à la mise en place de mesures d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique.
- ✓ Installer des détecteurs de mouvement pour l'éclairage dans les toilettes et les salles de réunion.
- ✓ Installer des minuteurs sur les imprimantes et les photocopieurs et configurer ces appareils en mode économie d'énergie.
- ✓ Effectuer un entretien régulier des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation.
- ✓ Réduire les frais de climatisation en appliquant des pellicules réfléchives, des stores ou planter des arbres près des fenêtres faisant face au sud ou à l'ouest.

AVANCÉ

- ✓ Réaliser un audit énergétique.
- ✓ Consulter un expert pour mettre à jour l'équipement mécanique de l'immeuble relatif au chauffage, à la climatisation, à la ventilation, aux systèmes électriques et de contrôle en s'inspirant de la certification LEED®.
- ✓ Lors d'un déménagement ou de projets de rénovation, rechercher les édifices certifiés LEED® ou consulter des architectes accrédités LEED®.
- ✓ Favoriser l'utilisation d'énergie renouvelable (installation de panneaux solaires, géothermie, etc.).

POUR ALLER PLUS LOIN

Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCA), Verdir avec LEED

www.cagbc.org

Efficacité NB, Conseils et incitatifs financiers pour devenir plus écoénergétique, Centre de ressources commercial

www.efficacitenb.ca/commercial/centre-de-ressources-commercial.html

Efficacité NB, Conseils pour les entreprises

http://0101.nccdn.net/1_5/2e6/260/3e4/Tips-for-businesses_v1-FR.pdf

Ressources naturelles Canada, Energy Star®

www.rncan.gc.ca/energie/produits/energystar/12520

Hydro-Québec, Efficacité énergétique –

Programmes et outils pour une gestion rigoureuse de vos coûts d'électricité

<http://www.hydroquebec.com/affaires/efficacite-energetique/>

Office de l'efficacité énergétique, Évolution de l'efficacité énergétique au Canada de 1990 à 2010

www.bv.transports.gouv.qc.ca/per/0999966/10_1990_2010.pdf

Ressources naturelles Canada, Guide de mise en œuvre d'un programme de sensibilisation à l'efficacité énergétique

<http://198.103.48.133/publications/commerciaux/pdf/iie-sensibilisation.pdf>

Ressources naturelles Canada, Répertoire des programmes d'efficacité énergétique et d'énergies de remplacement au Canada

www.oee.rncan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/politique_f/programmes.cfm?attr=0





SECTION 2

GESTION DES DÉPLACEMENTS

OBJECTIF

Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des employés.

PROBLÉMATIQUE

Le transport est responsable de l'émission de polluants atmosphériques qui portent gravement atteinte à la santé publique en plus de contribuer aux changements climatiques. Au Canada, le transport représente environ 31 % de la consommation d'énergie totale et 37 % des émissions de GES. La pollution liée au transport aggrave les maladies respiratoires et augmente les cas d'hospitalisation. Le défi de réduire notre dépendance au pétrole et aux voitures individuelles est énorme. La nécessité d'une mobilité plus durable, que ce soit pour les déplacements domicile-travail ou les déplacements d'affaires, fait de plus en plus consensus. La transition vers une économie verte et la mobilité durable implique une réduction de la dépendance à l'automobile au profit d'une croissance des modes de transport collectifs et actifs.



BONNES PRATIQUES

ÉLÉMENTAIRE

- ✓ Minimiser les déplacements corporatifs, en encourageant les employés à tenir les réunions par téléconférence ou vidéoconférence.
- ✓ Offrir des conditions qui favorisent l'adoption de modes de transport actif dans les déplacements domicile-travail (support à vélo sécuritaire et accès à une douche).
- ✓ Encourager les déplacements en transport collectif (train ou autobus) pour les déplacements rapprochés, au lieu de la voiture ou de l'avion.
- ✓ Lorsque des déplacements en voiture sont requis :
 - privilégier une voiture hybride ou à faible consommation d'essence lors de location de voiture;
 - bannir la marche au ralenti inutile du véhicule;
 - adopter de bonnes habitudes d'écoconduite automobile (ex. respecter les limites de vitesse, maintenir une pression adéquate des pneus et éviter d'utiliser le climatiseur en ville);
 - privilégier le covoiturage lorsque des déplacements professionnels en automobile sont nécessaires et que plusieurs employés sont concernés, et introduire une clause à cet effet dans la politique de remboursement des dépenses;
- ✓ Mettre en place un système de covoiturage destiné aux employés.
- ✓ Inscire votre organisation et participer au *Défi transport*.



INTERMÉDIAIRE

- ✓ Privilégier de faire vos achats localement, ce qui permet de réduire les émissions de GES produites par le transport, tout en bénéficiant à l'économie locale.
- ✓ Réserver des espaces de stationnement aux employés qui font du covoiturage.
- ✓ Rendre disponibles des titres de transport en commun aux employés, pour les déplacements corporatifs.
- ✓ Utiliser des services de courrier disposant d'une flotte de vélos ou de véhicules écoénergétiques.

AVANCÉ

- ✓ Offrir des titres de transport en commun aux employés pour les déplacements domicile-travail au lieu d'espaces de stationnement.
- ✓ Devenir carboneutre en compensant les émissions de GES générées par les déplacements professionnels des membres du personnel.
- ✓ Installer les bureaux à un endroit facilement accessible en transport en commun, à pied ou à vélo.
- ✓ Offrir aux employés la possibilité de faire du télétravail une journée par semaine.

POUR ALLER PLUS LOIN

Agence de l'efficacité énergétique –
Conseils aux automobilistes
<http://www.efficaciteenergetique.gouv.qc.ca/mes-deplacements/#.VSWOP2aBoxJ>

Défi transport
www.commuterchallenge.ca/fr/

Environnement Canada,
Inventaire des émissions de GES
www.ec.gc.ca/ges-ghg/default.asp?lang=Fr&n=83A34A7A-1

FAQDD, Calculateur de gaz à effet de serre
www.faqdd.qc.ca/public/pdf/Outils_et_services/Calculateur_GES_Fonds.xls

Environnement Canada, Calculateur de gaz à effet de serre
<https://ec.gc.ca/financement-funding/default.asp?lang=Fr&n=2B809ABC-1>

Fondation David Suzuki,
La gestion des affaires sous un nouveau climat
www.davidsuzuki.org/fr/publications/ressources/2010/la-gestion-des-affaires-sous-un-nouveau-climat/

Office de l'efficacité énergétique – écoÉNERGIE
sur l'efficacité énergétique pour les véhicules
www.rncan.gc.ca/energie/bureaux-labos/transports/voitures-camions-legers/5704





SECTION 3

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

OBJECTIF

Mettre en place des mesures de gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV (réduire, réutiliser, recycler, valoriser).

PROBLÉMATIQUE

Le Canada est l'un des plus grands producteurs de matières résiduelles au monde. Entre 2002 et 2008, l'élimination des déchets urbains solides a légèrement augmenté, passant de 769 kilogrammes à 777 kilogrammes par habitant. Cependant, durant la même période, la récupération des déchets solides est passée de 212 kilogrammes à 254 kilogrammes par habitant. Parmi les problèmes liés à la gestion des matières résiduelles, on compte la contamination des eaux de surface et souterraines et l'augmentation des émissions de GES. La réduction de la quantité de déchets que nous produisons (réduction à la source) est de loin la façon la plus efficace de réduire la quantité de déchets expédiés aux sites d'enfouissement. Afin d'être vraiment efficaces, nous devons appliquer les 3RV à nos activités quotidiennes, soit réduire, réutiliser, recycler et valoriser.

BONNES PRATIQUES

ÉLÉMENTAIRE

- ✓ Faire de la réduction à la source une priorité, consulter la section 6 sur l’approvisionnement responsable de ce guide
- ✓ Minimiser les impressions de papier :
 - Maximiser l’utilisation de la messagerie électronique (bulletins d’information internes, formulaires de gestion, demandes de fournitures, factures, etc.);
 - Lire à l’écran les documents électroniques reçus plutôt que les imprimer;
 - Commenter ou corriger les documents avec la fonction « révision » du logiciel de traitement de texte;
 - Utiliser l’archivage électronique pour les courriels et autres documents;
 - Inscrire dans un agenda électronique ou dans un carnet de notes les renseignements ponctuels contenus dans les courriels;
 - Configurer les imprimantes pour qu’elles impriment recto-verso;
 - Si vous devez imprimer un document, imprimer plus d’une page par page.
 - Avant d’imprimer un document complet, s’assurer de n’imprimer que les pages nécessaires en le spécifiant lors de l’impression;
 - Inviter ses destinataires à ne pas imprimer les courriels reçus et les documents qui y sont attachés par une petite phrase de sensibilisation : en bas de page : « Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensez à l’environnement ! »;
 - Utiliser un rétroprojecteur ou un vidéoprojecteur pour animer une rencontre afin d’éviter ou de diminuer la distribution de documents imprimés;
- Participer aux réunions en consultant au préalable la documentation à l’écran ou apporter un ordinateur portable ou une tablette;
- Imposer un quota d’impression couleur par employé;
- Privilégier l’envoi de documents par courriel plutôt que par télécopieur;
- Lorsqu’il est nécessaire d’utiliser le télécopieur, éviter d’inclure une feuille de transmission et d’imprimer les confirmations d’envoi;
- Réemployer les feuilles de papier utilisées d’un seul côté (ex. blocs-notes ou papier brouillon);
- Privilégier des outils de communication en format électronique pour votre organisation et les rendre disponibles sur le site Internet de votre organisme.



SECTION 3 – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- ✓ Réemployer les enveloppes et les chemises de travail;
- ✓ Rendre disponible un linge de tissu dans la cuisine pour le nettoyage des surfaces.
- ✓ Installer un bac pour la récupération du plastique, du verre, du métal ainsi que des contenants consignés.
- ✓ Fournir des instructions sur les procédures de recyclage aux employés et au personnel d'entretien.
- ✓ Réemployer les cartouches d'encre en les retournant à un récupérateur.
- ✓ Installer les commodités pour pallier l'achat de bouteilles d'eau (pichet et robinet).
- ✓ Équiper votre cuisine de vaisselle réutilisable pour les employés et la clientèle.
- ✓ Encourager les employés à apporter des lunchs « zéro déchet ».
- ✓ Gérer adéquatement les résidus dangereux de bureau (piles, marqueurs, téléphones cellulaires, lampes fluocompactes, etc.) et le matériel informatique désuet :
 - Identifier un endroit sûr pour les entreposer;
 - Identifier les objets faisant partie de programmes de récupération spéciaux; et
 - Communiquer avec une entreprise spécialisée (récupérateur, recycleur ou valorisateur) pour les autres produits.



INTERMÉDIAIRE

- ✓ Récupérer les résidus alimentaires dans la salle à diner à des fins de compostage.
- ✓ Retourner aux fournisseurs les boîtes de carton servant à la livraison.
- ✓ Exiger dans les contrats avec le gestionnaire de l'immeuble, le service d'entretien ou le service de gestion des matières résiduelles, que les matières soient acheminées aux installations appropriées.
- ✓ Choisir uniquement des abonnements à des quotidiens ou des magazines en format électronique.
- ✓ Munir les salles de réunion de prises électriques et d'accès Internet sans fil pour tenir des réunions sans papier.
- ✓ Envoyer la documentation aux membres du conseil d'administration par messagerie électronique et ne plus imprimer de documents avant les réunions.
- ✓ Remplacer les serviettes en papier par des sèche-mains dans les toilettes.



AVANCÉ

- ✓ Réaliser une caractérisation des matières résiduelles pour avoir un portrait statistique des matières générées à l'interne.
- ✓ Élaborer un plan de gestion des matières résiduelles.
- ✓ Composter directement sur le lieu de travail les matières organiques produites dans les salles à dîner et de réunion (ex. vermicompostage).

POUR ALLER PLUS LOIN

Boma Québec, Guide pour une caractérisation efficace des matières résiduelles

www.boma-quebec.org/data_source/fichiers/guide_matières_residuelles.pdf

Centre de services partagés du Québec, Guide de bonnes pratiques au bureau

www.cspq.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/Centre_documentaire/A_propos/Developpement_durable/Guide_de_bonnes_pratiques4.pdf

Environnement Canada,

La gestion et la réduction de nos déchets

www.ec.gc.ca/gdd-mw/Default.asp?lang=Fr&n=678F98BC-1

Recyc-Québec, Liste de mesures de 3RV

<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/prog-reconnaissance/pdf/Mesures-3RV.pdf>

Recyc-Québec,

Gérer les matières résiduelles au travail

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/travail/bons-gestes.asp



SECTION 4

GESTION DE L'EAU

OBJECTIF

Réduire la demande en eau potable, la génération d'eaux usées ainsi que les répercussions nocives que nos actions peuvent avoir sur cette ressource.

PROBLÉMATIQUE

La consommation d'eau par les Canadiens est une des plus élevées par habitant à l'échelle mondiale. La croissance urbaine, l'expansion industrielle et les changements climatiques exercent une pression sur la capacité des villes canadiennes à fournir de l'eau aux ménages. La consommation d'eau dans les municipalités exerce des pressions sur les réservoirs de surface et les réserves d'eau souterraines et entraîne des coûts énergétiques et économiques élevés, associés au traitement et à la distribution d'eau, de même qu'à l'épuration des eaux usées. Même traitée, l'eau qui est rejetée peut être de qualité douteuse et avoir des répercussions en aval. La gestion de la consommation d'eau aide à prévenir une grande variété de problèmes environnementaux et économiques, y compris les pénuries d'eau, l'augmentation de la concentration des polluants dans les lacs et cours d'eau, l'expansion coûteuse de l'infrastructure liée à l'eau et aux eaux usées et l'augmentation de la consommation d'énergie pour pomper et traiter (Source : Environnement Canada).



BONNES PRATIQUES

ÉLÉMENTAIRE

- ✓ Utiliser une cruche d'eau réfrigérée au lieu de laisser couler l'eau du robinet jusqu'à ce qu'elle devienne froide.
- ✓ Réparer les robinets et les toilettes dès qu'ils fuient.
- ✓ Optimiser l'utilisation du lave-vaisselle :
 - Utiliser les cycles d'économie d'eau des lave-vaisselles;
 - Opérer le lave-vaisselle seulement lorsqu'il est plein.
- ✓ Utiliser uniquement des produits nettoyants, des savons à vaisselle et à main certifiés Ecologo.

INTERMÉDIAIRE

- ✓ Collaborer avec le gestionnaire de l'immeuble à la mise en place de mesures d'économie d'eau.
- ✓ Installer des robinets automatiques à débit réduit munis de détecteurs à infrarouge.
- ✓ Remplacer les appareils sanitaires actuels par des modèles à faible consommation d'eau (toilette à double chasse, urinoir à faible débit).
- ✓ Installer un lave-vaisselle Energy Star® qui consomme moins de 12 litres par cycle.



AVANCÉ

- ✓ Installer un compteur d'eau et tenir un historique de la consommation.
- ✓ Installer un aménagement paysager qui ne requière aucun système d'irrigation (plantes indigènes, copeaux, paillis, etc.).
- ✓ Limiter les volumes d'eau dirigés vers les infrastructures d'eaux pluviales en encourageant leur infiltration (toiture végétalisée, espaces verts et pavés perméables).
- ✓ Lors d'un déménagement ou de projets de rénovation majeurs, rechercher des espaces de bureau dans un édifice certifié LEED® ou consulter des architectes accrédités LEED.

POUR ALLER PLUS LOIN

Association canadienne des eaux potables et usées (ACEPU)

www.cwwa.ca

Environnement Canada – L'utilisation judicieuse de l'eau

www.ec.gc.ca/eau-water/default.asp?lang=Fr&n=F25C70EC-1#s3

US Environmental Protection Agency, Watersense – Certification de produits à faible consommation d'eau (en anglais seulement)

www.epa.gov/watersense/



SECTION 5

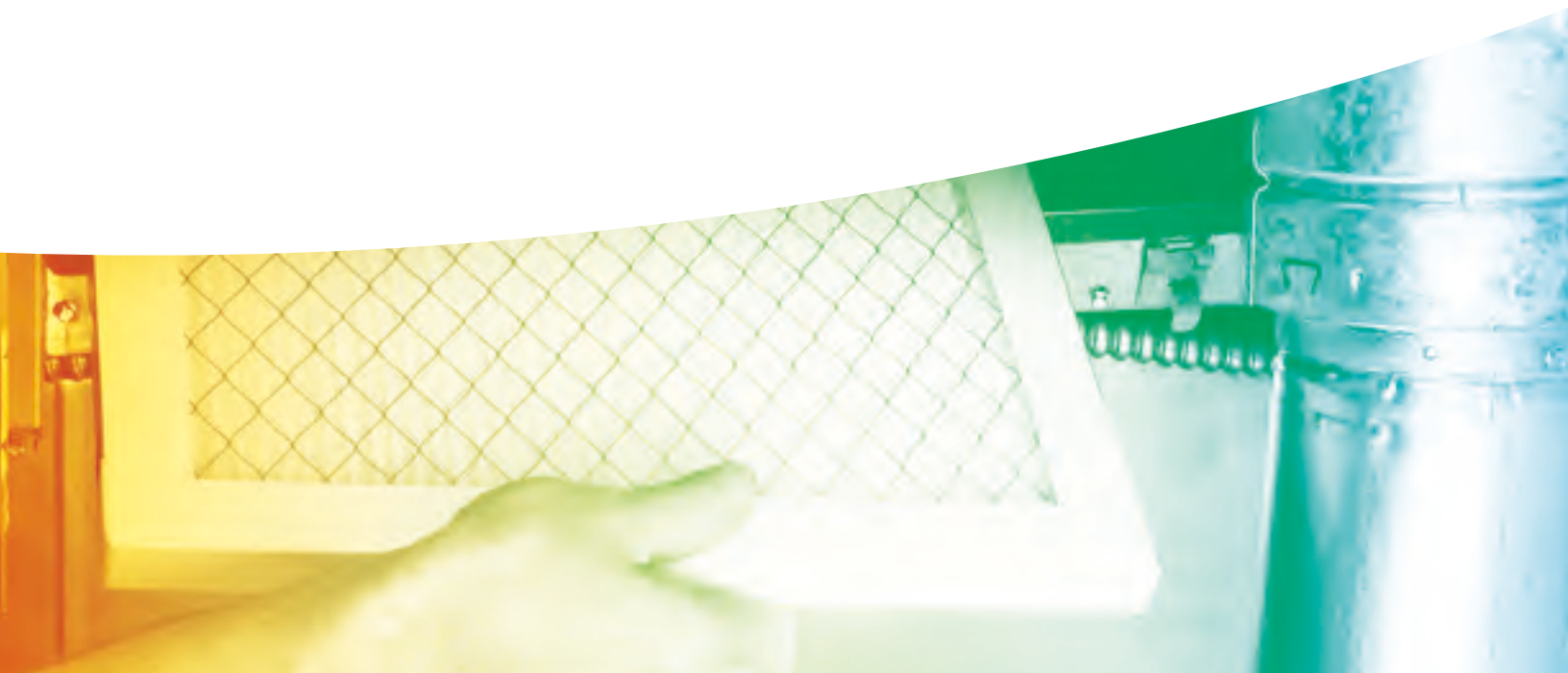
QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

OBJECTIF

Améliorer la qualité
de l'air intérieur
et réduire les
effets sur la santé.

PROBLÉMATIQUE

Les Canadiens passent près de 90 % de leur temps à l’intérieur, que ce soit à la maison, au travail ou encore dans leurs loisirs. La qualité de l’air intérieur est une question importante en matière de santé et de sécurité au travail. Des études ont démontré que l’inhalation journalière de contaminants contribue à l’augmentation des maladies de la population canadienne. Les symptômes identifiés comprennent la sécheresse et l’irritation des yeux, du nez, de la gorge et de la peau, des maux de tête, de la fatigue, la congestion des sinus et même le développement de certains cancers. Ils sont dus à une ou plusieurs causes, notamment des systèmes de chauffage et de ventilation inadéquats ou mal entretenus, des contaminants de l’air intérieur (peinture, colle, poussière, moisissure, etc.) et un apport d’air extérieur insuffisant.



BONNES PRATIQUES

ÉLÉMENTAIRE

- ✓ Maintenir la température et le taux d'humidité dans les limites de confort établies selon la norme ASHRAE qui donne les lignes directrices au maintien d'une bonne qualité de l'air.
- ✓ Assurer un taux de changement d'air adéquat. L'apport d'air frais est un facteur déterminant de la qualité de l'air intérieur.
- ✓ Nettoyer et changer périodiquement les filtres à air, selon les recommandations du fabricant.
- ✓ Installer un cendrier extérieur à une distance minimale de 9 mètres de toute porte d'entrée, prise d'air ou fenêtre ouvrante.
- ✓ Entretenir les surfaces et les planchers par aspiration des poussières ou par nettoyage humide, plutôt que par balayage.



INTERMÉDIAIRE

- ✓ Ajouter des plantes purifiant l'air intérieur.
- ✓ Installer aux entrées du bâtiment des paillasons ou des grilles gratte-pieds pour empêcher les contaminants transportés de l'extérieur d'entrer dans le bâtiment.
- ✓ Changer le tapis par un revêtement de plancher lisse.

AVANCÉ

- ✓ Réaliser l’évaluation de la qualité de l’air intérieur dans son espace de bureaux afin de vérifier si le gérant de l’immeuble que vous occupez réduit l’apport d’air frais pour économiser des frais de chauffage durant la période hivernale.
- ✓ Lors de rénovations, choisir des matériaux de construction à faible émission (peinture, vinyle, carreaux, adhésif, coulis, polyuréthane, mortier, etc.) reconnus par la certification LEED®.
- ✓ Lors d’un déménagement ou de projets de rénovation majeurs, rechercher les édifices certifiés LEED® ou consulter des architectes accrédités LEED®.

POUR ALLER PLUS LOIN

ASHRAE, Standards et lignes directrices

www.ashrae.org

Centre canadien d’hygiène et de sécurité au travail, qualité de l’air intérieur – Généralités

www.cchst.ca/oshanswers/chemicals/iaq_intro.html#_1_1

CQDD, Guide de référence pour l’intégration des principes de développement durable dans la construction et la rénovation des bâtiments

www.omhm.qc.ca/sites/omhm.demo.savoirfairelinux.com/files/GuidereferenceDDbatiments.pdf

Green Plants for Green Buildings (GPGB), informations sur les plantes purifiantes (en anglais seulement)

<http://greenplantsforgreenbuildings.org/>

Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail (IRSST), Guides et outils

www.irsst.qc.ca/-outils-par-categorie.html

Santé Canada, Santé de l’environnement et du milieu de travail – Qualité de l’air

www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/air/index-fra.php

United States Environmental Protection Agency, Qualité de l’air intérieur (en anglais seulement)

www.epa.gov/iaq/





SECTION 5

PRATIQUES D'APPROVISIONNEMENT

OBJECTIF

Mettre en place
des pratiques
d'approvisionnement
responsables.

PROBLÉMATIQUE

Les entreprises, de par leurs activités d'extraction des ressources, de transport, de transformation, d'emballage, de distribution ou de mise en marché, génèrent des impacts sociaux et environnementaux. Un des leviers à la disposition des organisations pour réduire leurs impacts négatifs, incluant ceux de leurs fournisseurs, est étroitement lié à la « fonction achat » et implique d'aller au-delà des critères d'évaluation traditionnels (coût, qualité, disponibilité). Par l'intégration de critères environnementaux et sociaux aux processus d'achat de biens et services, l'approvisionnement responsable permet de réduire l'impact sur l'environnement, d'augmenter les bénéfices sociaux et de renforcer la durabilité économique des organisations, tout au long du cycle de vie des produits⁴. Par ses relations commerciales, l'organisation peut ainsi influencer ses partenaires d'affaires pour qu'ils contribuent au développement durable.

⁴ Inspiré de Sustainability Purchasing Network, 2006.



BONNES PRATIQUES

ÉLÉMENTAIRE

- ✓ Acheter et utiliser du papier certifié par le Forest Stewardship Council® (FSC).
- ✓ Acheter des produits de nettoyage certifié Ecologo, tout en réduisant au minimum leur utilisation.
- ✓ Bannir la vaisselle jetable et rendre disponible une vaisselle durable pour les employés et la clientèle.
- ✓ Bannir les bouteilles d'eau et garder un pichet d'eau au frais.
- ✓ Éviter d'acheter des produits à utilisation unique (ex. lait, crème, café, sucre, filtres et bâtonnets de café).
- ✓ Lorsque vient le temps de remplacer un appareil (ordinateur, écran, lave-vaisselle, etc.), privilégier l'achat d'un modèle homologué Energy Star®.
- ✓ Privilégier des biens durables qui peuvent être utilisés à maintes reprises et qui ont une durée de vie appréciable.

INTERMÉDIAIRE

- ✓ Acheter des stylos et des surligneurs qu'il est possible de recharger.
- ✓ Privilégier des produits promotionnels écoresponsables.
- ✓ Acheter des encres d'imprimerie, le mobilier et l'équipement de bureau certifié Ecologo.
- ✓ Développer un guide d'approvisionnement responsable pour votre organisation.



AVANCÉ

- ✓ Effectuer une cartographie des produits et des fournisseurs de services écoresponsables.
- ✓ Réaliser une réflexion sur les besoins réels de l'organisation dans une perspective de réduction à la source.
- ✓ Adopter une politique d'approvisionnement responsable, incluant des critères environnementaux et sociaux, pour sélectionner des produits et des fournisseurs.
- ✓ Revoir les outils de gestion pour les approvisionnements (politique d'approvisionnement, processus d'appel d'offres, entente de services, etc.) afin d'opérationnaliser les objectifs de la politique d'approvisionnement responsable.
- ✓ Exiger de vos fournisseurs qu'ils aient une stratégie de développement durable et qu'ils communiquent leurs résultats.
- ✓ Doter l'organisme d'indicateurs de performance en achat responsable et communiquer les résultats dans le rapport annuel.

POUR ALLER PLUS LOIN

Équiterre, Guide des produits promotionnels écoresponsables

www.equiterre.org/sites/fichiers/guidedesproduitspromotionnelsecioresponsables_2011.pdf

Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR), Principes et lignes directrices d'approvisionnement responsable

www.ecpar.org/fr/les-principes-et-lignes-directrices-dapprovisionnement-responsable

Industrie Canada, Guide du consommateur sur les étiquettes et les déclarations environnementales courantes au Canada

www.ic.gc.ca/eic/site/oca-bc.nsf/fra/ca02737.html

UL – Guide des produits durables (en anglais seulement)

<http://productguide.ulenvironment.com/QuickSearch.aspx>

Université Laval, Guide des papiers et cartons écoresponsables

www.srep.ulaval.ca/cms/page59883.html



SECTION 7

ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS

OBJECTIF

Réduire l'impact environnemental des événements, notamment par une meilleure gestion de l'énergie et des matières résiduelles.

PROBLÉMATIQUE

Des milliers d'événements sont organisés chaque année au Canada. Que ce soit dans le cadre de colloques, de forums, de congrès ou encore de simples réunions professionnelles, ces événements produisent toute une variété d'impacts environnementaux, notamment par la production de déchets et d'émissions de GES. Pour réduire ces impacts, le concept d'événement écoresponsable a été développé et popularisé. Ce type d'événement intègre les principes du développement durable à chaque étape de son organisation. « En débutant par une analyse de la situation actuelle et l'évaluation des impacts majeurs potentiels, un événement écoresponsable vise donc à réduire les répercussions négatives sur l'environnement et à augmenter les retombées positives sur le plan social et économique⁵. »

⁵ Conseil québécois des événements écoresponsables, site Web consulté le 9 septembre 2014.



BONNES PRATIQUES

ÉLÉMENTAIRE

- ✓ Privilégier les conférences téléphoniques et la visioconférence.
- ✓ Privilégier un lieu central afin de limiter les déplacements ou facilement accessible en transports en commun.
- ✓ Sélectionner un établissement qui se démarque en matière de responsabilité sociale (hôtel, restaurant, etc.).
- ✓ Utiliser Internet et la messagerie électronique pour les communications, l'inscription et l'envoi de documents.
- ✓ Installer des bacs de récupération à proximité de chaque poubelle et dans des endroits stratégiques.
- ✓ Récupérer les cocardes à la fin d'une rencontre pour les réutiliser.
- ✓ Connaître le nombre de participants à l'avance afin d'éviter le gaspillage de nourriture.
- ✓ Privilégier de la vaisselle réutilisable et prévoir des îlots de tri des matières résiduelles.
- ✓ Dans le cas d'événements avec un service alimentaire, exiger du fournisseur un événement « zéro déchet ».
- ✓ Faire la promotion du covoiturage et des transports collectifs dans le formulaire d'inscription.

INTERMÉDIAIRE

- ✓ Recueillir les matières compostables dans un bac muni d'un sac.
- ✓ Récupérer la nourriture non consommée en l'acheminant à un organisme d'économie sociale contacté à l'avance.
- ✓ Offrir des produits promotionnels écoresponsables.
- ✓ Offrir la possibilité de menus végétariens.

AVANCÉ

- ✓ Offrir de la nourriture issue de produits de l'agriculture biologique et de produits équitables certifiés.
- ✓ Développer un répertoire des fournisseurs écoresponsables.
- ✓ Compenser les émissions de GES des participants.
- ✓ Appliquer une des normes en gestion responsable d'événement (ex. BNQ 9700-253, ISO 20121, CSA Z2010-10).

POUR ALLER PLUS LOIN

Assemblée nationale du Québec, Guide pratique pour l'organisation d'activités et de réunions qui respectent les principes du développement durable

<http://www.assnat.qc.ca/fr/publications/developpementdurable.html>

Bureau de normalisation du Québec (BNQ), Gestion responsable d'événements

www.bnq.qc.ca/fr/normalisation/developpement-durable/gestion-responsable-d-evenements.html

Chaire en Éco-conseils de l'UQAC, Guide des événements écoresponsables

www.uqac.ca/ecocons/wp-content/uploads/2011/05/Chaire-en-%C3%A9co-conseil_Guide-des-%C3%A9v%C3%A9nements-%C3%A9coresponsables1.pdf

Conseil québécois des événements écoresponsables, outils et guides

<http://evenementecoresponsable.com/guides-et-ressources/>

CSA Group, Exigences et conseils pour les organisateurs d'événements responsables (anglais seulement)

<http://shop.csa.ca/en/canada/environmental-management-systems/z2010-10/invt/27032182010>

Environnement Canada, Guide des réunions écologiques

http://publications.gc.ca/collections/collection_2009/ec/En4-57-2007F.pdf

Gouvernement du Québec, Guide sur l'organisation d'événements écoresponsables

www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/outils/guide-organisation-evenement-eco.pdf

Organisation internationale de normalisation (ISO), Systèmes de management responsable appliqués à l'activité événementielle -- Exigences et recommandations de mise en œuvre

www.iso.org/iso/fr/catalogue_detail?csnumber=54552

Université Laval, Guide d'événement écoresponsable

www2.ulaval.ca/fileadmin/developpement_durable/documents/Guide_evenements_ecoresponsables_UL.pdf



SECTION 8

FINANCEMENT ET PARTENARIAT RESPONSABLE

OBJECTIF

Agir comme levier de responsabilisation sociale et environnementale dans le financement et le développement de projets.

PROBLÉMATIQUE

La transition vers une économie verte peut être accélérée par des mécanismes de financement et de partenariats innovants. En effet, le financement de projets d'entreprise ou de développement peut être utilisé comme un levier structurant de responsabilisation environnementale afin de susciter l'adhésion de partenaires d'affaires ou de la clientèle, aux pratiques écoresponsables. L'intégration de nouvelles préoccupations et d'exigences environnementales dans les mécanismes de financement ou de développement de partenariats est une avenue privilégiée par de plus en plus d'organismes engagés envers le développement durable. Que ce soit par la bonification des mécanismes d'évaluation de projet, de l'aide financière accordée aux entreprises ou le développement de partenariats, différentes avenues peuvent être explorées afin d'apporter une valeur ajoutée environnementale aux processus d'attribution de fonds.



BONNES PRATIQUES

ÉLÉMENTAIRE

- ✓ Tenir compte des objectifs du présent guide dans l'élaboration des plans stratégiques, des plans d'action, des projets et autres activités de l'organisation.
- ✓ Sensibiliser les partenaires d'affaires en communiquant la politique verte de l'organisation et le présent guide.
- ✓ Inviter les partenaires du réseau à adhérer aux objectifs du guide lors de la réalisation de projets conjoints.

INTERMÉDIAIRE

- ✓ Revoir les outils d'évaluation de projets pour intégrer des considérations environnementales ou en adopter de nouvelles, au besoin (ex. grille d'analyse de projets, indicateurs de développement durable).
- ✓ Intégrer des critères d'évaluation de développement durable au formulaire de demande de financement de projet ou d'entreprise.

AVANCÉ

- ✓ Offrir un taux minimal de financement pour les entreprises qui s'engagent à réduire leurs impacts négatifs sur l'environnement ou, de manière plus large, qui s'engagent dans une démarche de développement durable.
- ✓ Développer un fonds vert destiné à soutenir les entreprises qui ont amorcé ou qui s'engagent à prendre le virage vers la durabilité.
- ✓ Communiquer ses pratiques de financement et de partenariat responsable aux parties prenantes.
- ✓ Rendre conditionnelle à la participation de l'organisation à des projets, la prise en compte des préoccupations environnementales.

POUR ALLER PLUS LOIN

Gouvernement du Québec, Guide pour un financement responsable

www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/ouutils/guide-finance-responsable.pdf

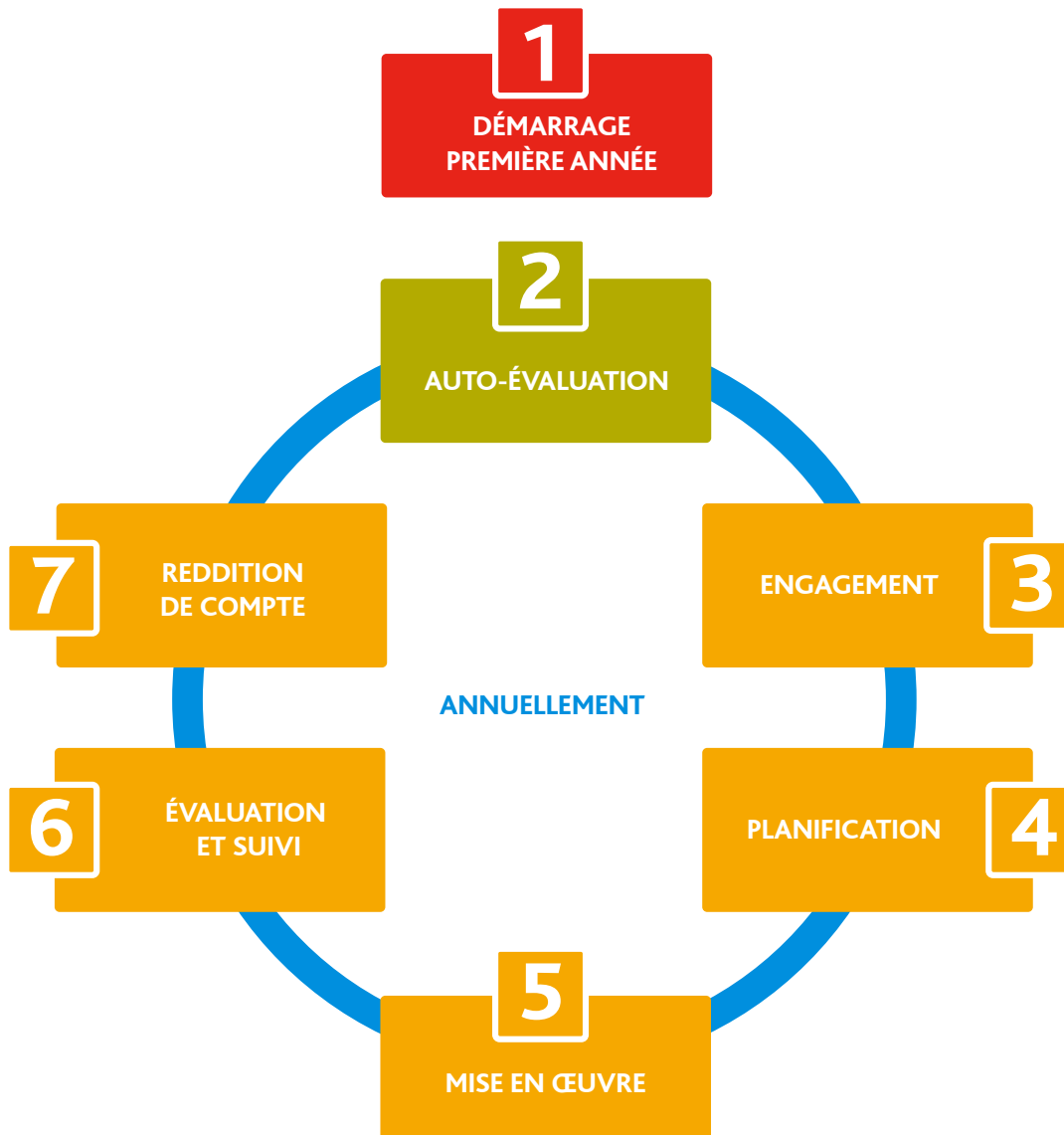
Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la MRC Maskinongé, Politique d'investissement du Prêt développement durable

www.sadcmaskinonge.qc.ca/services_financement_fonds-developpement-durable.php

Société d'aide au développement des collectivités (SADC) du Haut-Saguenay, Fonds développement durable

www.sadchs.qc.ca/index.php/services/developpement-durable.html

FIGURE 2 : DÉMARCHE STRATÉGIQUE



CONCLUSION

AMORCER UNE DÉMARCHÉ ORGANISATIONNELLE

Les nombreuses actions proposées dans ce guide impliquent des changements de comportement et de culture organisationnelle et ce, pour toutes les fonctions administratives. Pour augmenter les chances de réussite, ces changements doivent s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de développement durable. Deux démarches sont proposées aux membres du réseau afin de progresser dans l'adoption des pratiques écoresponsables :

- une démarche orientée vers l'action;
- une démarche stratégique.

Dans le cadre d'une démarche orientée vers l'action, l'organisation choisira d'agir en mode projets, c'est-à-dire de mener des actions qui apportent des bénéfices concrets et mobilisent positivement le personnel. La nature des actions dépend de la volonté exprimée par les personnes impliquées au sein d'un « comité vert » ou de développement durable et non d'un processus de réflexion stratégique. D'abord petites, les actions pourront être de plus en plus ambitieuses au fil des succès. Cette stratégie, orientée vers l'action, est illustrée à la figure 3 ci-après.

Dans le cadre d'une démarche stratégique, une organisation choisira, avant de passer à l'action, de réaliser un diagnostic de la situation pour mieux cibler les priorités et planifier ses interventions. Cette démarche, plus structurée, passe alors par une série d'étapes qui lui assurera une plus grande pérennité. La direction intègre donc dès le départ le développement durable à sa gestion, souvent après une phase de transition où la démarche opère en parallèle des processus normaux. Cette démarche est illustrée à la figure 2 ci-contre.

Dans les deux types de démarche, certains éléments sont nécessaires, soit :

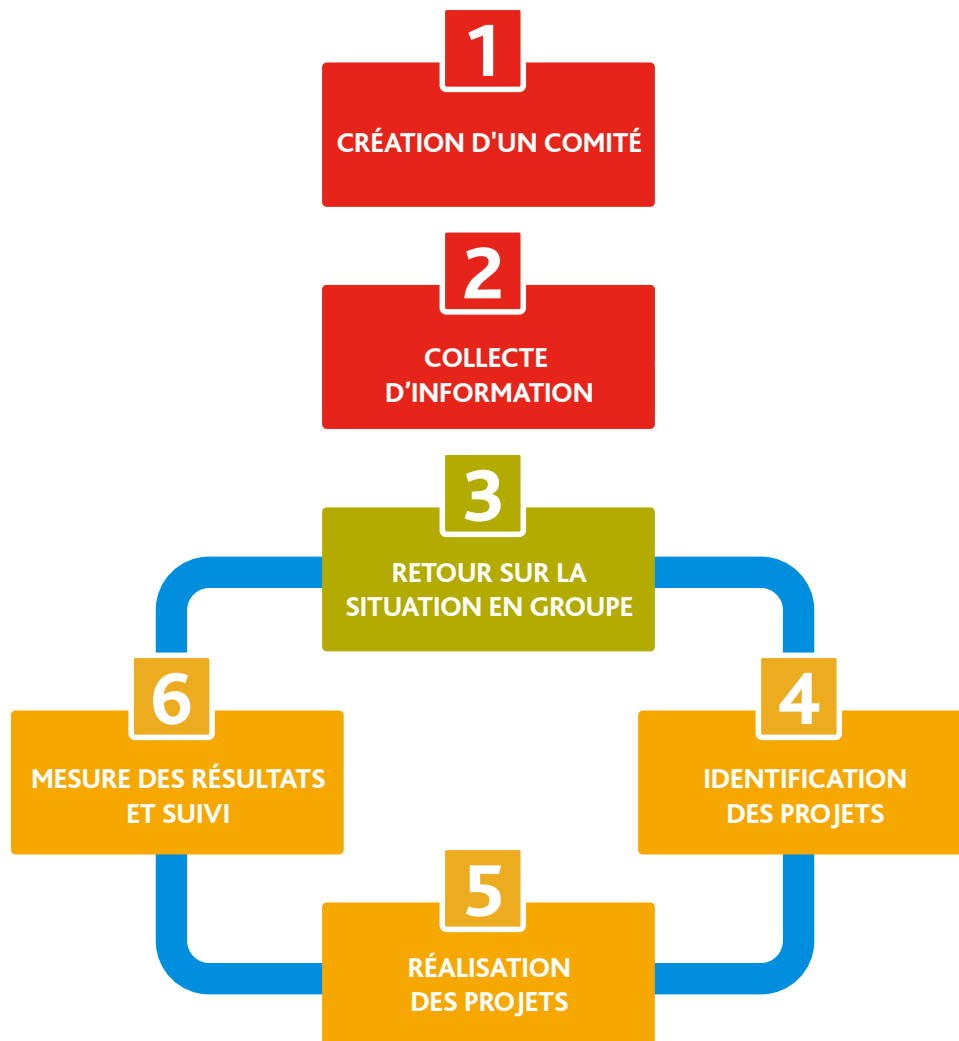
- une structure de travail;
- des activités de formation;
- des activités de sensibilisation et de mobilisation; et
- des projets spécifiquement choisis pour leur caractère visible et mobilisateur.

Étant donné que le GTEÉ – Économie verte, souhaite outiller les membres du réseau pour qu'ils se dotent d'une politique verte, les étapes d'une démarche stratégique environnementale sont présentées plus en détails.

² PNUE. 2011. Vers une économie verte : Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté – Synthèse à l'intention des décideurs, www.unep.org/greeneconomy

³ Pour plus de détails, consulter la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des organisations.

FIGURE 3 : DÉMARCHE DANS L'ACTION ET L'INTERACTION



Étape 1 : Démarrage

Il est important d'obtenir l'engagement de la direction avant d'amorcer une telle démarche. La direction identifiera un responsable qui sera désigné comme le « champion » de la démarche. Cette personne doit posséder un leadership et être déjà engagée dans des actions environnementales dans son milieu et sera capable d'établir un bon esprit de collaboration entre les employés.

Ensuite, il convient d'établir une structure de travail pour coordonner la démarche environnementale. Deux options se présentent :

- créer un nouveau comité spécifique pour coordonner la démarche suivie;
- investir un comité existant, de la coordination du mandat lié à durabilité environnementale.

Dans une organisation où il existe déjà plusieurs comités, l'ajout d'un nouveau comité pourrait s'avérer lourd à opérer. Il apparaît donc souvent approprié d'investir un comité existant de la démarche environnementale. Dans ce cas, il importe de préciser la différence entre le mandat initial de ce comité et le mandat de verdir l'organisation. Quoiqu'il en soit, la composition du comité devrait rechercher une bonne représentation des types de poste qu'on retrouve au sein de l'organisation.

Le comité aura notamment comme responsabilité de :

- coordonner la démarche de planification environnementale;
- coordonner les actions menées au sein de l'organisation;
- sensibiliser et mobiliser tout le personnel en rapport avec les enjeux et les projets de l'organisation;
- évaluer le résultat des projets et en faire la reddition de compte.

Il est conseillé d'offrir une formation d'introduction au développement durable aux membres du comité ou, si possible, à l'ensemble du personnel afin de développer une compréhension commune des problématiques environnementales et des implications de l'organisation dans une démarche de responsabilité environnementale.

Étape 2 : Auto-évaluation

L'évaluation des pratiques organisationnelles permet d'observer globalement comment celles-ci sont cohérentes avec les objectifs du présent guide. Cet exercice permet de connaître les forces et les faiblesses de l'organisation. Autrement dit, il s'agit de savoir qu'est-ce que l'organisation fait déjà par rapport aux différentes problématiques exposées dans ce guide et aux actions qui sont suggérées.

Il est proposé ici d'identifier les « bonnes pratiques » déjà adoptées par l'organisation en fonction des trois niveaux d'avancement (élémentaire, intermédiaire et avancé). L'organisation réalisera qu'elle a déjà intégré plusieurs bonnes pratiques proposées ou, encore, qu'elle a du chemin à parcourir pour devenir un leader en matière de responsabilité environnementale. Il est préférable que plusieurs personnes se prêtent à l'exercice d'auto-évaluation (minimalement les membres du comité vert). D'autres outils d'auto-évaluation sont également disponibles, notamment :

- la grille d'auto-évaluation des thématiques environnementales du BNQ 21000⁶;
- le questionnaire de diagnostic organisationnel orienté vers le développement durable du CQDD⁷.

À la lumière des résultats obtenus, la stratégie organisationnelle pourra être élaborée à la prochaine étape.

Étape 3 : Engagement

L'engagement vise à définir les orientations stratégiques en matière de démarche environnementale à moyen et long terme. Il s'agit de l'expression de la volonté de l'organisation à s'engager pour réduire son empreinte environnementale ou, de manière plus large, pour assumer sa responsabilité sociétale d'organisation. L'engagement vise également à mobiliser les ressources nécessaires afin d'apporter les changements qui s'imposent dans les pratiques organisationnelles. Cet engagement peut prendre la forme d'une politique environnementale verte ou, de manière plus large, de développement durable. Cet appel à l'action est destiné aux membres du personnel, aux décideurs et autres parties prenantes (clientèle, partenaires d'affaires, fournisseurs, etc.). Les résultats de l'auto-évaluation et la consultation des employés à l'interne pourront servir de base à l'élaboration de la politique.

La norme en développement durable BNQ 21000 propose une structure type de politique de développement durable⁸, incluant :

- les principes directeurs;
- les champs d'application;
- les objectifs;
- les droits et obligations;
- les rôles et responsabilités;
- la date d'entrée en vigueur.

⁶ Cette grille est disponible à l'adresse suivante : www.bnq21000.qc.ca/fileadmin/documents/Outils_Methode/V2-1-2-3-4_Grille-environnementale_Outil.pdf.

⁷ Ce questionnaire d'autodiagnostic est disponible à l'adresse suivante : <http://www.cqdd.qc.ca/upload/editeur/file/publication/publication39.pdf>.

⁸ La norme BNQ 21000 peut être téléchargée à l'adresse suivante : www.bnq21000.qc.ca/guide-normatif/

⁹ La politique environnementale de la CRÉ de Montréal est accessible à l'adresse suivante : http://credemontreal.qc.ca/cre_publications/politique-environnementale/

Les objectifs et les sous-objectifs de la politique constituent le cœur de la politique. Les organisations peuvent s'inspirer des objectifs liés à chacun des champs d'intervention présentés dans le présent guide pour élaborer leur politique organisationnelle. La politique environnementale de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal constitue un modèle inspirant en la matière⁹.

Étape 4 : Planification

La stratégie environnementale vise à décortiquer la manière dont l'organisation entend concrétiser son virage à court et moyen terme. Cette stratégie doit coller à l'identité et au style de gestion de l'organisation.

Dans sa version la plus structurée, l'organisation intègre dans son plan stratégique les objectifs qu'elle compte atteindre dans sa politique environnementale. Puis, elle décline ses activités dans un plan d'action. Le plan d'action devrait contenir les éléments suivants pour chacun des objectifs de la politique :

- les actions prioritaires;
- les livrables;
- les indicateurs;
- l'échéancier;
- les coûts associés;
- le temps nécessaire;
- le mandataire au sein de l'organisation.

L'élaboration du plan d'action peut consister principalement à sélectionner les actions à mettre en œuvre parmi celles proposées dans le présent guide. Il est conseillé d'impliquer le plus grand nombre possible d'employés dans le processus d'élaboration du plan d'action. Afin de favoriser l'adhésion des employés à cette démarche, des actions de sensibilisation et de mobilisation doivent être réalisées fréquemment (visionnement d'un documentaire, bulletin d'information, activités ludiques, etc.).

Tel que mentionné précédemment, une organisation qui amorce l'une des démarches qui sont développées plus haut, peut décider de retenir seulement des actions du premier niveau ou encore de privilégier la mise en œuvre d'actions de chacun des niveaux au cours de la première année. Cet exercice de planification doit toutefois être réalisé en tenant compte des ressources financières dont l'organisation dispose et d'autres contraintes avec lesquelles elle doit négocier.

Étape 5 : Mise en œuvre

Cette étape consiste à mettre en œuvre les actions identifiées au cours de l'année. La mise en œuvre d'une démarche environnementale implique de gérer le changement, notamment les tâches et les façons de faire de certains employés. Une bonne communication et un milieu de travail facilitant les échanges aident dans ce cheminement. L'implication des membres du comité vert dans la mise en œuvre du plan d'action est un gage de succès. Elle facilitera l'intégration des préoccupations environnementales dans toutes les opérations quotidiennes.

Étape 6 : Évaluation et suivi

La démarche doit comprendre l'élaboration d'un cadre de gestion pour réaliser l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre des actions permettant de s'améliorer année après année. Un tableau de bord de gestion en développement durable pourrait être privilégié. Cet outil de gestion permet de faire un état de l'avancement des travaux liés à la mise en œuvre du plan d'action auprès de la direction. Pour ce qui est du choix des indicateurs, les lignes directrices de la *Global Reporting Initiative* (GRI), constituent la référence internationale. Cette étape permet l'élaboration d'un prochain plan d'action de développement durable, si l'option d'une planification annuelle est retenue.

Étape 7 : Reddition de compte

Le cycle annuel de la démarche devrait se terminer avec la publication des résultats du plan d'action environnemental dans le rapport annuel de l'organisation ou le rapport de responsabilité sociale d'entreprise ou de développement durable. À cette étape, une organisation communique les résultats de sa démarche à ses parties prenantes. Il rend compte de la démarche entreprise, en dévoilant tous les résultats, environnementaux et autres, atteints par l'organisation.

Et ensuite...?

La démarche et les actions proposées dans ce guide devraient s'inscrire dans un processus continu de l'amélioration de la gestion environnementale. Une fois les préoccupations environnementales bien intégrées dans les pratiques de gestion, il est conseillé d'élargir les enjeux considérés en intégrant les préoccupations sociales, économiques et de gouvernance à la démarche de développement durable de l'organisation. En ce sens, les lignes directrices ISO 26 000 pour opérer de manière socialement responsable et les lignes directrices de la *Global Reporting Initiatives* (GRI) pour la reddition de compte, qui sont des références incontournables à l'échelle internationale, pourront vous guider dans une telle démarche globale de développement durable.

POUR ALLER PLUS LOIN

Assemblée nationale du Québec, Guide pratique pour l'intégration de pratiques écoresponsables dans notre environnement de travail

[file:///C:/Users/Utilisateur/Downloads/bureauvert%20\(4\).pdf](file:///C:/Users/Utilisateur/Downloads/bureauvert%20(4).pdf)

Bureau de normalisation du Québec (BNQ), Guide d'application des principes de développement durable dans la gestion des entreprises et autres organisations

www.bnq21000.qc.ca/guide-normatif/

Centre québécois de développement durable, Série de guides d'une démarche de développement durable dans un établissement de santé et de services sociaux

www.cqdd.qc.ca/?page=section&idSection=48#div1

Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ), Implanter une démarche de développement durable pour une gestion intégrée des enjeux et des occasions en entreprise.

http://cpeq.org/assets/files/Media/Guide_Implanter_une_demarche_de_developpement_durable.pdf

Global Reporting Initiative, Lignes directrices pour la reddition de compte en développement durable

www.globalreporting.org

Fondation David Suzuki, David Suzuki au travail

www.davidsuzuki.org/fr/publications/ressources/2010/david-suzuki-au-travail/

ISO 26000, Lignes directrices pour la responsabilité sociétale des organisations

www.iso.org/iso/fr/home/standards/iso26000.htm

